

NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS À L'ÉPREUVE ORALE DES ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS

La note que nous vous adressons ici rappelle le déroulement de l'épreuve orale des EAF et contient des recommandations sur la meilleure façon de vous y présenter avec confiance.

Cette épreuve vise à apprécier les compétences et connaissances que vous ont permis d'acquérir vos cours de français de collège et de lycée, mais aussi votre travail personnel. Il s'agira pour vous de manifester la qualité de votre expression orale, votre capacité à développer un propos et à dialoguer avec votre examinateur/trice. Vous aurez à faire la preuve de votre aptitude à lire et interpréter des textes et des œuvres littéraires, à justifier un choix, à exprimer une sensibilité et une culture personnelles.

Précédée d'un temps de préparation de 30 minutes, l'épreuve orale proprement dite dure 20 minutes. Elle comprend :

- un exposé (12 minutes) se composant de :
 - une courte situation du passage choisi par l'examineur parmi les textes ayant fait l'objet d'une explication durant l'année ;
 - la lecture à voix haute, juste, pertinente et expressive, du passage ;
 - une explication linéaire du passage ;
 - le traitement de la question de grammaire.
- un entretien (8 minutes) se composant de :
 - une brève présentation de l'œuvre retenue et des raisons de votre choix ;
 - un échange avec votre examinateur : vous aurez ici à réagir à ses relances.

Voici maintenant quelques indications et conseils pour vous aider à vous organiser et à saisir ce qui est attendu de vous.

➤ Ce que vous devez apporter à l'heure précise de votre convocation

- votre justificatif d'identité et votre convocation et, pour les candidats bénéficiant d'un aménagement, un justificatif ;
- le récapitulatif à l'en-tête de votre lycée signé par votre professeur et visé par le proviseur. Il mentionnera, sur la page de garde, l'œuvre* que vous aurez choisie soit parmi les œuvres étudiées en classe, soit parmi celles que votre professeur vous aura proposées en lecture cursive.

* L'œuvre mentionnée sur la page de garde de votre récapitulatif est celle sur laquelle vous serez interrogé/ée. Vous n'avez pas le droit d'en changer après la remise de votre récapitulatif par votre professeur.

Votre livre peut comporter quelques repères visuels, courtes annotations et contenir quelques post-it ; il ne doit pas comporter de notes manuscrites développées ; en cas contraire, vous vous exposeriez à une suspicion de fraude.

- la photocopie des textes susceptibles de faire l'objet d'une explication linéaire.
- une montre non connectée (le téléphone portable est interdit), votre matériel pour écrire (stylos, crayons, surligneurs, etc.) ; le papier de brouillon est fourni.

Il vous est conseillé d'apporter également l'œuvre que vous aurez choisie pour l'entretien. Vous pourrez en disposer ainsi que des photocopies des textes pendant la préparation et lors de votre passage.

➤ Le déroulement de l'épreuve

Avant votre passage

- Les candidats étant convoqués par groupes, attendez d'être appelé/ée devant votre salle d'examen. Un candidat est appelé toutes les demi-heures environ.
- L'examineur/trice vous fait signer un bordereau sur lequel figurent les références du texte retenu, celles du passage* éventuellement découpé, la question de grammaire, l'œuvre choisie pour l'entretien.

* Parmi les textes mentionnés sur votre récapitulatif pour l'explication linéaire, l'examineur se réserve le droit de découper un passage ne dépassant pas l'équivalent d'une vingtaine de lignes de prose continue. C'est ce passage que vous aurez à lire et à expliquer.

- Pensez à vérifier la conformité entre le bordereau et le passage que vous avez à expliquer.
- Gérez bien votre temps de préparation en pensant à chacune des étapes de l'épreuve orale.

Lors de votre passage

Première partie de l'épreuve : l'exposé (12 points)

Après avoir brièvement situé le passage dans l'œuvre ou le parcours associé, vous procédez à une **lecture à voix haute**. Elle est importante car elle donne à l'examineur une idée de votre compréhension sensible du texte. Vous veillerez à l'adapter aux caractéristiques de ce dernier (type de texte, ton, intention).

L'**explication linéaire** nécessite une bonne compréhension du sens global du texte. Elle en suit le mouvement, ce qui n'interdit pas d'anticiper sur un point situé plus bas ou de revenir sur un point situé plus haut. Elle n'a pas à être exhaustive, n'a pas à s'imposer un strict « ligne à ligne ». Elle gagne à procéder à des regroupements de lignes ou de vers et peut s'attacher plus particulièrement à des éléments que vous jugez importants pour la compréhension globale. On attend de vous que vous proposiez une interprétation du texte, que vous mettiez par exemple en évidence une intention, un effet, un élément de signification.

La **question de grammaire** peut porter sur les notions grammaticales travaillées en seconde ou en première. Elle consiste en l'analyse syntaxique d'une phrase ou d'une portion de phrase. Elle doit vous permettre de manifester votre compréhension d'une notion, votre capacité à réfléchir sur un fait de langue. Vous pouvez proposer une manipulation (par exemple, la suppression, le déplacement ou le remplacement d'un élément) pour justifier votre analyse.

N.B.

Si vous n'avez pas utilisé tout le temps imparti pour l'exposé, votre examinateur vous demande si vous n'avez rien à ajouter et vous propose de passer au second temps de l'épreuve orale. Il note alors sur le bordereau l'horaire de début de l'entretien et vous demande de le signer à nouveau pour signifier votre accord.

Deuxième partie de l'épreuve : l'entretien (8 points)

Il s'agit principalement d'un échange, d'un dialogue.

La présentation initiale de l'œuvre doit être courte. Elle n'en propose pas un résumé, mais quelques éléments permettant à l'examineur/trice de l'identifier clairement. Elle est pour vous l'occasion de manifester votre connaissance de l'œuvre, votre implication dans votre lecture, de rendre compte des raisons personnelles qui ont guidé votre choix. Évitez toutefois des raisons trop anecdotiques ou trop générales, qui pourraient s'appliquer à d'autres livres.

Votre examinateur/trice conduit ensuite le dialogue avec vous. Prenant appui sur votre présentation et sur les éléments que vous avez exposés, il/elle vous invite à préciser, compléter votre propos. Il/elle évalue votre capacité à dialoguer, à nuancer et à étoffer votre réflexion, à défendre votre point de vue sur la base de votre connaissance de l'œuvre. Abordez cet échange avec confiance et conviction. Concentrez-vous bien sur ce qui vous est dit pour bien répondre. Vous pouvez soit développer des arguments pour étayer votre point de vue, soit, au contraire, rectifier un propos que vous jugez, à la réflexion, inexact ou excessif. Vous pouvez établir des liens avec d'autres œuvres, littéraires ou relevant d'autres arts.

➤ L'attitude que l'on attend de vous à l'oral

La situation d'oral implique que vous preniez en compte celui ou celle qui est en face de vous et les codes de l'examen. Les deux parties de l'épreuve relèvent de situations de communication différentes :

- lors de l'exposé, vous vous exprimez de manière continue et sans être interrompu/ue, sauf si vous dépassez le temps imparti ;
- l'entretien, lui, est essentiellement dévolu au dialogue. Votre présentation constitue une entrée en matière, qui pourrait être interrompue si elle était jugée trop longue. Vous devez tirer parti des relances et y voir une occasion d'enrichir votre propos initial et de convaincre davantage votre interlocuteur/trice.

Vous devez :

- adopter une tenue et une attitude adaptées à une situation d'examen, respecter les codes de la politesse en arrivant et en sortant ;
- utiliser un niveau de langue approprié, courant mais non familier. Veillez à votre débit et à votre articulation ;
- être attentif/ve à la communication non verbale : adopter une position adaptée à un examen, éviter toute manifestation d'humeur.

Bon courage !

Les inspecteurs et inspectrices de Lettres
de l'académie de Versailles